

La filière solaire photovoltaïque menacée de mort par un décret

Violente tourmente pour la filière du solaire photovoltaïque, et levée de boucliers des professionnels du secteur qui s'estiment menacés de disparition. Un décret pourrait geler les projets des collectivités : la couverture photovoltaïque de Saint-Charles verra-t-elle le jour ?

L'ensemble des professionnels de la filière photovoltaïque du département s'est réunie, mardi, à la Fédération du BTP. Leurs représentants ont co-signé une motion rédigée par André Joffre et destinée au Conseil Supérieur de l'Énergie. En cause, un projet de décret du gouvernement, daté du 2 décembre, gelant l'agrément des dossiers d'installations en photovoltaïque solaire présentés par les collectivités. Les particuliers («les 3 kW») ne sont pas concernés. Explications.

Tout dossier de projet de couverture solaire photovoltaïque en vue de la vente d'électricité à EDF, doit être envoyé à un organisme situé à Aix-en-Provence, qui traite de l'obligation d'achat. Normalement, le dossier est instruit dans un délai de 3 mois, et le demandeur (l'entreprise ou le collectif d'entreprises) reçoit alors une proposition technique financière (PTF) représentant le montant qu'EDF facturera pour le raccordement au réseau.

Une fois réglé un acompte de 30% de la PTF, le dossier est accepté de facto et suit son cours jusqu'à l'aboutissement.

« La double peine »

Cette procédure, que nous venons de simplifier à l'extrême pour une meilleure compréhension, sera gelée pendant 4 mois si le décret en question est porté à

son terme. Une mesure qui, à elle seule, suffirait à susciter bien des réactions.

Mais, il faut savoir qu'elle vient s'ajouter au non-traitement des dossiers envoyés depuis le mois de juillet à l'obligation d'achat, dossiers qui devront être représentés quand la période de gel sera levée.

A ce jour, seuls les dossiers dont l'acompte de proposition technique financière a été réglé au 2 décembre, échapperont au moratoire annoncé.

Du même coup, la filière voltaïque a l'impression d'être soumise à la double peine : « Si l'on compte les dossiers non traités depuis juillet, qu'on y ajoute un gel de 4 mois supplémentaires, encore 3 mois pour faire redémarrer la machine et obtenir les crédits bancaires, c'est plus d'un an sans travail pour les entreprises du secteur. C'est la mise à mort du réseau ! »,

explique Jean-Jacques Planes, président de la Fédération du BTP, et concerné lui-même par le photovoltaïque à travers l'entreprise Cansol.

Saint-Charles : remise en question

Le groupe photovoltaïque de la Fédération du BTP (GMPE), le SER (Syndicat des énergies renouvelables), Enerplan, et d'une manière générale les professionnels de la filière, se sont donc retrouvés au siège de la fédération; ils ont réclamé par le biais d'une motion, la réduction du moratoire de 4 mois à 2 mois, et le traitement prioritaire des dossiers en cours soumis à l'obligation d'achat. André Joffre s'est rendu spécialement à Paris, mais les nouvelles restent inquiétantes : le premier ministre, François Fillon, se montrerait intraitable sur ce moratoire (lire notre « Dernière heure »).

Pour mieux comprendre l'importance du choc supporté par la filière photovoltaïque, il faut savoir que l'emploi de 300 salariés serait menacé dans les P.-O., sans compter les cabinets d'ingénierie, de montages de dossiers, etc. A titre d'exemple, la seconde partie de la couverture en photovoltaïque de Saint-Charles pourrait ne pas être réalisée, ainsi que le chantier des 14 lycées du département remporté par le groupe d'entreprises Allosol.



La première partie de la couverture en photovoltaïque solaire de Saint-Charles est en cours. La seconde tranche pourrait être remise en cause par le décret du gouvernement. Photos Ph. Rouah

Le président du BTP, Jean-Jacques Planes, a appelé les professionnels du secteur à quantifier les pertes qu'ils subiraient du fait de ce décret (en euros, KW, activité temps plein). Et la colère le dispute à l'inquiétude : « C'est la lutte du nucléaire contre le solaire qui s'engage. Si nous perdons, de nombreuses entreprises disparaîtront, ce sera une catastrophe économique, notamment dans notre département qui est en pointe dans ce domaine. »

La Fédération du BTP a écrit aux députés (Daniel Mach a déjà réagi en envoyant un courrier au premier ministre), aux sénateurs, au préfet, et à François Fillon. « De plus, nous nous ferons entendre au salon Energaia », promet Jean-Jacques Planes. Le tout étant de ne pas être pris de vitesse par le gouvernement...

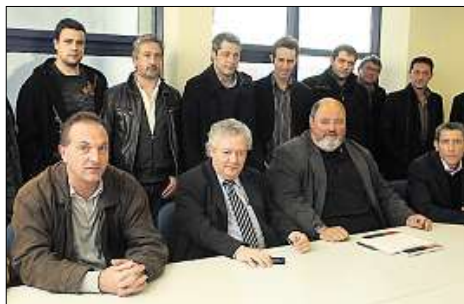
Josianne Cabanas

* Le Salon Energaia (énergies renouvelables) se tient jusqu'à ce soir à Montpellier.

Saint-Charles : les conséquences

Jacques Font, président du Pôle économique Saint-Charles (PESC), est lui aussi extrêmement inquiet : « Les retombées financières de la couverture totale de Saint-Charles, c'est-à-dire la vente d'électricité à EDF, devaient nous permettre de réhabiliter le marché de production. Si ce décret gouvernemental est maintenu, c'est toute l'économie de Saint-Charles qui en pâtira. »

J. C.



A la Fédération du BTP 66, autour du président J.-J. Planes, les professionnels de la filière photovoltaïque entre colère et inquiétude.

J. Galban : « Je n'aurai du travail que jusqu'en mars »

Jérôme Galban a créé l'entreprise AE 3000 en mars 2008, et emploie 45 salariés. Il s'est spécialisé dans trois branches : le photovoltaïque qui représente 85% de son activité, le solaire thermique et la méthanisation (production d'énergie à partir des déchets). AE 3000 fait partie du collectif d'entreprises ayant soumis un dossier au conseil régional pour l'installation photovoltaïque solaire de plusieurs lycées, projet qui pourrait ni jamais aboutir (*).

Jérôme Galban n'hésite pas à reconnaître, chiffres à l'appui, qu'il sera frappé de plein fouet si le décret en question voit le jour : « Dans l'état actuel des choses, pour 2010 j'ai dégagé 15 millions d'euros de chiffre d'affaires et j'ai un carnet de commandes de 30 millions d'euros. J'ai donc planifié 22 millions de chiffre d'affaires pour 2011. Si ce décret passe, mon carnet de commandes tombe à 8 millions d'euros, et ma visibilité se réduit à du travail jusqu'au mois de mars, alors que j'avais de quoi couvrir l'année 2011, voire l'année suivante. Je peux donc dire que tous les voyants sont au rouge, et j'ai bien peur que le gouvernement ne veuille pas nous entendre. »

Le lobbying du nucléaire

Sur les raisons motivant ce décret perdue, Jérôme Galban rejoint Jean-Jacques Planes : « C'est clairement le lobbying nucléaire qui a influé dans cette décision. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui la puissance électrique produite par le photovoltaïque est de 1000 Mgw; or, des pro-



jections montrent que si la croissance se poursuit au même rythme exponentiel, en 2020 le photovoltaïque produira 30 000 Mgw. A l'arrivée, cela signifie qu'il n'y aura plus de nucléaire sur 3 ne sera pas renouvelée ». Au-delà du nucléaire, à qui profitera le crime? Pour Jérôme Galban, les grands groupes seront les gagnants : « Dans un pays qui reste jacobin et centralisateur, le gouvernement vient de siffler la fin de la récréation. Quand les quelque 150 PME qui dégagent 1,5 milliard d'euros dans la filière photovoltaïque auront disparu, les grands groupes comme Total ou EDF mettront la main dessus. » Jérôme Galban, comme la plupart de ses homologues, présente un stand au salon Energaia. Mais le moral n'y est pas vraiment.

J. C.

(*) Les entreprises Cansol, AE 3000, Tecsol, Vilmor ENR, Sotra-venir, Echas, ont composé le groupe Allosol. Ce groupe a obtenu du conseil régional, le marché de la couverture en photovoltaïque de 14 lycées des P.-O., soit un chantier de 15 à 20 millions d'euros. Remis en question par le décret en projet, car le dossier n'en était pas encore au stade du versement de la PTF.

VAISSELLE • VERRERIE • COUVERTS • TEXTILE DE TABLE • CULINAIRE • PETIT MENAGER • DECORATION

Des IDÉES CADEAUX pour tous !

PERPIGNAN 1 place de Catalogne
sur la place des DAMES DE FRANCE à côté du restaurant le Napoléon
Tél. 04 68 50 17 24
Ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h sans interruption
et les Dimanches 05, 12 et 19 décembre

GENEVIEVE LETHU
l'art de vivre un quotidien exceptionnel

DERNIERE HEURE

Le délai de rachat ramené à 3 mois. On apprenait hier soir la décision du gouvernement de suspendre pour 3 mois l'obligation pour EDF de racheter l'énergie solaire aux conditions tarifaires actuelles. Un décret, paru hier au Journal officiel qui ne satisfait pas pour autant Jean-Jacques Planes, joint par téléphone : « Ce moratoire est ramené à 3 mois, contre 4 dans le projet de décret. C'est mieux mais le fond du problème reste le même. Les dossiers non traités ne sont pas pris en compte et des projets tels que ceux de Saint-Charles ou ceux qui concernent la couverture des lycées restent menacés. La filière est en danger et nous préparons activement la réunion de concertation prévue le 20 décembre. »